



Mise en demeure sur contrat non existant AXA

Par **toonzi**, le **03/02/2013** à **14:21**

Bonjour,

Voici mon litige:

Axa me réclame plus de 90€ pour une annuité d'un contrat que je n'ai jamais signé. J'ai souscrit il y a un an un contrat de complémentaire santé chez eux, avec lequel je n'ai aucun soucis.

A mon souvenir, la conseillère m'avait vanté les mérites d'un contrat "assurance risques corporels" ou une connerie du genre, me disant que la 1ere année était offerte.

Je lui avais dit à l'époque que je réfléchirais, sans ne rien signer.

Aujourd'hui, AXA me réclame donc la 2e année de ce contrat, avec une mise en demeure récemment. Mais encore une fois, je n'ai jamais signé ce contrat, aucune trace écrite et physique n'existe concernant ce contrat.

Je voulais savoir un peu les possibilités de recours que j'ai: je vais évidemment leur demander une trace de ce contrat, avec ma signature dessus, qui n'existe évidemment pas, et je voulais avoir des avis sur la manière de m'y prendre.

En attendant vos réponses et avis,

Cordialement.

Par **chaber**, le **03/02/2013** à **15:08**

bonjour

avez-vous souscrit chez un courtier, un agent ou par téléphone?

Par LRAR, vous demandez copie du contrat référencé dont il vous est réclamé la prime.

Par **toonzi**, le **03/02/2013** à **15:15**

J'ai signé mon contrat de complémentaire santé directement en agence. La discussion concernant cet autre contrat "litigieux" s'est faite au même moment.

Mais encore une fois, pas de document physique attestant de la signature de ce contrat, ni de conditions générales, etc... et pourtant je garde tout ce que je signe, toujours !

Par **chaber**, le **03/02/2013** à **15:48**

rendez vous dans votre agence et demandez la copie de ce contrat, dont elle détient obligatoirement un exemplaire.

vous en profitez pour contester ce que vous n'avez pas signé. Vous exigez un écrit de l'agent (qui engage la Cie) précisant que ce contrat n'a aucune valeur et qu'il met fin à toute réclamation.